



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

### MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 10 JUILLET 2019

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 10 juillet 2019 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Marlene Cordato, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur Eric Westram, maire	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Sylvie Surprenant, mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville

#### Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général  
et secrétaire-trésorier

MRC de Thérèse-De Blainville

2019-07-124

#### OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

**QUE** l'assemblée statutaire du mercredi 10 juillet 2019 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-07-125

#### OBJET : Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil par le public.

2019-07-126

#### OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand

appuyé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté :

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2019
5. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2019



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

6. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
  - 6.1. **Résolution** – Demandes d'émission de certificats de conformité
    - I. Ville de Blainville : #1418-132 et #1423-24
    - II. Ville de Rosemère : #801-48, #802-06, #803-07, #804-02, #807-02 et #808-09
    - III. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : #697-7-5 et #860-87
  - 6.2. **Résolution** – Projet de décret de la Zone d'intervention spéciale (ZIS) – Réactions de la MRC
7. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC
  - 7.1. **Résolution** – Émission d'un prêt du Fonds local d'investissement (FLI) – Moisson Laurentides
  - 7.2. **Résolution** – Émission d'un prêt du Fonds local d'investissement (FLI) – Centre Récréatif O'Volt Blainville inc.
  - 7.3. **Résolution** – Émission d'une subvention du Fonds de démarrage d'entreprise – FDE/FDT – Corporation GoodOwl .
8. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
  - 8.1. **Dépôt** - Liste de la correspondance au 10 juillet 2019
  - 8.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 20 juin au 10 juillet 2019
  - 8.3. **Résolution** – Demande au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) un nouveau délai – Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
  - 8.4. **Dépôt** – Procès-verbal – Rencontre du CCA du 27 mars 2019
9. SÉCURITÉ INCENDIE/SÉCURITÉ CIVILE
10. GOUVERNANCE - MRC
11. DEMANDE D'APPUI
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-07-127

**OBJET :** Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2019

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 19 juin 2019 soit et est adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-07-128

**OBJET :** Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2019

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine  
appuyé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 27 juin 2019 soit et est adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**





N° de résolution  
ou annotation

2019-07-129

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**OBJET :** Avis de conformité  
Amendement à la réglementation d'urbanisme des municipalités de  
Blainville, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines

**ATTENDU QUE** les municipalités de Blainville, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines ont présenté des demandes d'amendements à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : #1418-132 et #1423-24, Rosemère : #801-48, #802-06, #803-07, #804-02, #807-02 et #808-09 et Sainte-Anne-des-Plaines : #697-7-5 et #860-87, pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

**ATTENDU QUE** les modifications apportées par les présents règlements sont les suivants :

**Blainville  
#1418-132**

**Zonage :** Règlement modifiant le Règlement 1418 de zonage afin de :

- **Ajouter** à la liste des usages spécifiquement exclus dans la zone C-354, les usages C2-01-10, C1-06-09 et C1-06-13 et les sous-classes d'usages C1-01, C1-03, C1-05, C1-07, C1-08, C2-03, C2-05, C2-06, C3-01 et C4-02;
- **Retirer** dans la liste des usages spécifiquement permis, l'usage P1-02-01 et la sous-classe d'usages P1-04;
- **Remplacer**, à son Annexe B, du tableau des spécifications applicables à la zone C-354, par celui joint au présent règlement comme Annexe « A » pour en faire partie intégrante.

**Blainville  
#1423-24**

**PIIA :** Règlement modifiant le Règlement 1423 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de :

- **Assujettir** la zone H-629 à des règles relatives à la production de tels plans et à leur approbation par le conseil.

**Rosemère  
#801-48**

**Zonage :** Règlement modifiant le Règlement de zonage #801 et ses amendements afin de :

- **Changer** les termes
  - «Directeur du service d'urbanisme, permis et inspection» par le terme «Chef de service des permis et inspections»;
  - «Service d'urbanisme, permis et inspections» par «Service des permis et inspections»;

**Rosemère  
#802-06**

**Construction:** Règlement modifiant le Règlement de construction #802 et ses amendements afin de :

- **Changer** les termes
  - «Directeur du service d'urbanisme, permis et inspection» par le terme «Chef de service des permis et inspections»;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**Rosemère  
#803-07**

- «Service d'urbanisme, permis et inspections» par «Service des permis et inspections»;

**Lotissement:** Règlement modifiant le Règlement de lotissement #803 et ses amendements afin de :

- **Changer** les termes
- «Directeur du service d'urbanisme, permis et inspection» par le terme «Chef de service des permis et inspections»;
- «Service d'urbanisme, permis et inspections» par «Service des permis et inspections»;

**Rosemère  
#804-02**

**Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) :** Règlement modifiant le Règlement sur les PIIA #804 et ses amendements afin de :

- **Changer** les termes
- «Directeur du service d'urbanisme, permis et inspection» par le terme «Chef de service des permis et inspections»;
- «Service d'urbanisme, permis et inspections» par «Service des permis et inspections»;

**Rosemère  
#807-02**

**Plan aménagement d'ensemble (PAE):** Règlement modifiant le Règlement sur les PAE #807 et ses amendements afin de :

- **Changer** les termes
- «Directeur du service d'urbanisme, permis et inspection» par le terme «Chef de service des permis et inspections»;
- «Service d'urbanisme, permis et inspections» par «Service des permis et inspections»;

**Rosemère  
#808-09**

**Permis et certificats:** Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats #808 et ses amendements afin de :

- **Changer** les termes
- «Directeur du service d'urbanisme, permis et inspection» par le terme «Chef de service des permis et inspections»;
- «Service d'urbanisme, permis et inspections» par «Service des permis et inspections»;
- **Modifier** les dispositions concernant les demandes pour la démolition d'immeuble.

**Sainte-Anne-des-Plaines  
#697-7-5**

**PIIA :** Règlement modifiant le Règlement 697-7 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au secteur de la rue de l'envol et d'une partie de la montée Gagnon afin de :

- **Modifier** les limites du secteur afin d'agrandir les limites du règlement sur les PIIA applicable à la partie Sud de la montée Gagnon.

**Sainte-Anne-des-Plaines  
#860-87**

**Zonage :** Règlement modifiant le Règlement 860 de zonage afin de :

- **Préciser** pour certaines zones des dispositions sur les garages privés isolés;





## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

- **Créer** trois zones résidentielles à même une zone résidentielle existante ainsi que les grilles des usages et normes pour ces nouvelles zones;
- **Modifier** les dispositions particulières aux marges latérales pour certaines zones.

Il est proposé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

**QUE** les amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Blainville, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines soit les règlements : Blainville : #1418-132 et #1423-24, Rosemère : #801-48, #802-06, #803-07, #804-02, #807-02 et #808-09 et Sainte-Anne-des-Plaines : #697-7-5 et #860-87 soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-07-130

**OBJET :** Projet de décret de la Zone d'intervention spéciale (ZIS) – Réactions de la MRC

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-07-131

**OBJET :** Émission d'un prêt du Fonds local d'investissement (FLI) – Moisson Laurentides

**ATTENDU** les objectifs et la politique régissant le Fonds local d'investissement (FLI) de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU** la demande d'un prêt FLI de 150 000 \$ adressée à la MRC de Thérèse-De Blainville par Moisson Laurentides (ML) visant à financer la phase 1 du projet de relocalisation, soit de préparer le terrain où sera construit le nouveau Centre de distribution;

**ATTENDU QUE** le terrain visé est une gracieuseté de la ville de Blainville qui s'accompagne d'un congé de taxes et que Moisson Laurentides a déjà investi 82 200 \$ en 2018 pour sa décontamination;

**ATTENDU** les recommandations favorables et du comité FLI et de la direction de développement économique de la MRC d'accorder un prêt FLI selon les termes, conditions et dérogations à la Politique FLI de la MRC suivants :

- Prêt FLI de 150 000 \$ au taux préférentiel variable de Desjardins, soit 3.95% ajusté annuellement à la date d'anniversaire du prêt, selon une période d'amortissement de dix ans avec, au départ, un moratoire de paiement sur le capital d'une durée de six (6) mois;
- Aucune garantie ni caution exigée;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- Entérine la recommandation des membres du Comité FLI et de la direction de développement économique de la MRC;
- Autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de conclure un contrat et une entente de prêt avec Moisson Laurentides selon les recommandations du comité FLI et la direction de développement économique de la MRC;
- Autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de conclure un contrat de prêt avec Moisson Laurentides selon les termes et conditions établis par la Politique du FLI de la MRC en considérant les dérogations suivantes :
  - Un prêt sur 10 ans au lieu de 3 ans habituellement conçu pour le fonds de roulement;
  - Un ajustement du mode de calcul relatif au taux d'intérêt selon le taux de base de Desjardins uniquement plutôt qu'en fonction de la grille de calcul du risque.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-07-132

**OBJET :** Émission d'un prêt du Fonds local d'investissement (FLI) – Centre Récréatif O'Volt Blainville inc.

**ATTENDU** les objectifs et la politique régissant le Fonds local d'investissement (FLI) de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU** le Fonds d'expansion d'entreprise de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU** la demande d'un prêt FLI de 75 000 \$ adressée à la MRC de Thérèse-De Blainville par la société incorporée sous le nom : *Centre Récréatif O'Volt Blainville*, visant à ouvrir un deuxième centre d'amusement avec parcours d'habiletés et trampolines;

**ATTENDU** les recommandations favorables et du comité FLI et de la direction de développement économique de la MRC d'accorder un prêt FLI selon les termes, conditions et dérogations à la Politique FLI de la MRC suivants :

- Émission d'un prêt FLI : **75 000 \$**;
- Taux d'intérêt : **7.45%**;
- Durée : **6 ans plus un moratoire de 6 mois** (si offert par les autres partenaires financiers);
- Garantie : **Cautionnement conjoint et solidaire des quatre actionnaires**;
- (Note : assurance-vie non requise);
- L'émission du prêt est conditionnelle à l'obtention des contrats de prêts des partenaires financiers et des pièces justificatives démontrant la mise de fonds des actionnaires.

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- Entérine la recommandation des membres du Comité FLI et de la direction de développement économique de la MRC;
- Autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de conclure un contrat et une entente de prêt avec *Centre Récréatif O'Volt Blainville* selon les





**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

recommandations, termes et conditions établis par le comité FLI et la direction de développement économique de la MRC;

- Autorise le directeur général d'octroyer une subvention de 5 000 \$ à même le Fonds d'expansion d'entreprise de la MRC de 2019, et ce, selon les termes et conditions établis dudit fonds.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-07-133

**OBJET :** Émission d'une subvention du Fonds de démarrage d'entreprise – FDE/FDT – Corporation GoodOwl

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-07-134

**OBJET :** Liste de la correspondance au 10 juillet 2019

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 10 juillet » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2019-07-135

**OBJET :** Adoption des comptes payés et à payer du 20 juin au 10 juillet 2019

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

**QUE** les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 20 juin au 10 juillet 2019 inclusivement, répartis comme suit : 75 925.33 \$ payés 145 181.06 \$ à payer pour un grand total de 221 106.39 \$ soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-07-136

**OBJET :** Demande au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) un nouveau délai – Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville est soumise à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté le Règlement numéro 01-03.3 édictant son Schéma d'aménagement et de développement 2005, lequel est entré en vigueur le 14 mars 2005;

**ATTENDU** l'orientation gouvernementale de 2016 visant à assurer la sécurité des personnes et des biens par une meilleure gestion des risques dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles;

**ATTENDU QUE** le ministre, en vertu de l'article 53.14 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, peut au moyen d'un avis motivé et pour des raisons de sécurité publique, demander des modifications au Schéma en vigueur, selon;

**ATTENDU QU'**un tel avis de modification a été transmis par le ministre à la MRC en date du 27 avril 2016;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** cette modification consiste à intégrer au Schéma de la MRC, une nouvelle cartographie et un nouveau cadre normatif relatif aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC doit, en vertu de l'article 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, modifier son Schéma d'aménagement et de développement dans les 90 jours qui suivent la signification de l'avis du ministre;

**ATTENDU QUE** le délai de 90 jours a expiré en 2016;

**ATTENDU QUE** depuis 2016, de nombreux échanges entre la MRC, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ainsi que les ministères de la Sécurité publique et des Transports afin d'arriver à une formule d'entente adaptée au territoire pour atténuer les impacts de la modification du Schéma de la MRC;

**ATTENDU QU'**une entente s'est concrétisée en avril 2019;

**ATTENDU QUE** le délai de 90 jours est devenu caduc pour que la MRC puisse se prévaloir de l'article 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU** l'échange téléphonique entre le directeur général de la MRC, monsieur Kamal El-Batal et le sous-ministre adjoint à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire et à l'habitation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, monsieur Daniel A. Gaudreau, et qu'à la demande de ce dernier, la MRC devrait faire une demande d'un nouveau délai;

**ATTENDU** l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*, le ministre peut accorder un nouveau délai, à la demande de l'organisme compétent, de la municipalité ou de la Commission en défaut, selon les conditions qu'il détermine;

Il est proposé par      Monsieur Eric Westram  
   Maire de Ville de Rosemère  
appuyé par                Monsieur Gilles Blanchette  
   Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville demandent à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, d'accorder un nouveau délai en regard de l'article 53.12 et 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, pour l'intégration au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC la nouvelle cartographie et le nouveau cadre normatif relatif aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain de sorte que la MRC puisse respecter les délais d'échéanciers convenus avec l'ensemble des partis depuis avril 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-07-137

**OBJET :**                Levée de l'assemblée

Il est proposé par      Madame Marlene Cordato  
   Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par                Madame Sylvie Surprenant  
   Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse





**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

DE lever la présente réunion à 15 :45 heures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Richard Perreault, Préfet

10 juillet 2019

Kamal El-Batal, directeur général  
et secrétaire-trésorier

**Certificat de disponibilité de fonds :**

Je, soussigné, Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2019-07-124 à 2019-07-137 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 10 juillet 2019.

Émis le 10 juillet 2019 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de la prochaine séance.

Kamal El-Batal,  
Directeur général et secrétaire-trésorier